

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
  - 3.5 Avis d'audiences
  - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
  - 3.7 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

#### 3.4.1 Inscription de firmes

##### 3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

##### 3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information.

##### 3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
512543	Creaghan, McConnell Group Ltd	Martin James McConnell	Assurance de personnes	2006-11-24
512670	Le Groupe A.F.E.R. Itée	Louise Beudet	Assurance de dommages	2006-11-24
512688	Services Financiers Michael et Associés inc.	Michael Rozwnek	Assurance de personnes Assurance collective de	2006-11-28

			personnes	
512695	9175-1636 Québec Inc.	Sophia Zito	Assurance de personnes Planification financière	2006-11-27
512702	Conseiller financier Alain Beaulac inc.	Alain Beaulac	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2006-11-28
512709	Services financiers Richard Prévost inc.	Richard Prévost	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2006-11-23
512711	Solutions financières Grégoire Inc.	Mario Grégoire	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2006-11-24
512714	9174-2254 Québec Inc.	Alain Sauvageau	Assurance de personnes	2006-11-29
512716	Services Financiers Sylvain Binette inc.	Sylvain Binette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2006-11-28

### 3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

#### 3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Blackmont Capital Inc. :

- Bajic, Josip
- Banwell, Frederick Nicholas
- Cieslowski, David Michael
- Crawford, David Raymond
- Dalfen, Chaim Avrum
- DiVittorio, Maria Gabriela
- Fox, Bradley Aron
- Hawman, Christopher Ross
- Isherwood, Stuart Roy
- Keshen, Lisa Faith
- Laing, Donna Louise
- Lexovsky, James Thomas
- MacNicol, Nicol
- MacTaggart, William Grant
- Mellon, Ian Robert Jacob
- Peltier, John Michael
- Redcliffe, Mark Richard
- Stovel, David Michael
- Stuchberry, Richard John
- Sunderji, Nargis
- Tachdjian, Agop Ohannes
- Williams, Chad

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Inc. :

- Buntain, Kimberley Joan
- Moore, David Reed

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd. :

- Buntain, Kimberley Joan
- Kalef, Shael Edward
- Moore, David Reed

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. :

- Bell, Christopher Stewart
- Foote, Timothy Neil
- Hunter, Darren James
- Kent, Andre Wayne
- Lum, Jeffrey Philip

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Scotia Capitaux Inc. :

- Lowry, Elizabeth Anne
- Stanley, Graham Bruce

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Wellington West Capital Inc:

- Aasen, Jeffrey David
- Cohen, Jerome Samuel
- Galbraith, Denis Clifford
- Haydock, Alan Douglas
- Hooke, Kevin Michael
- Houston, Ian Geoffrey
- Kemp, John Alan
- Rothwell, John Douglas
- Tomic, Doce Tomislav Petar

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Desjardins, Jean-François  
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Giacomodonato, David  
Valeurs Mobilières Clarus Inc.
- Jamil, Atif Shaikh  
TD Waterhouse Canada inc.

#### 3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Claydon, Richard  
Conseil privé Stonegate S.E.C.
- Kosack, Darren  
Gestion d'actifs Seamark Itée
- Lounds, Harol  
Investissements Standard Life inc.
- Murray, Emily  
Gestion d'actifs Pier 21 inc.
- Younes, Samir  
Gestion de placements UBS Canada inc.

#### 3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Lambert, Chantale  
Aegon Services aux courtiers Canada inc.

### 3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

#### 3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Corporation Lazard Canada :

- Chipman, James Arthur Richard
- Drouin, Jacques Arthur
- Maheu, Francis
- Siddal, Evan William

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Raymond James ltée :

- Kvellestad, John Edward
- Woodall, Kelly

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Breton, Jean  
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
- Nasirudin, Feroz Shameerudin  
TD Waterhouse Canada inc.
- Wait, Janine Louisa  
Deutsche Bank Valeurs Mobilières Limitée

#### 3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Fiera YMG Capital inc. :

- Desjardins, Jean-Guy
- Payeur, Pierre

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Birkett-Martin, Sarah Elizabeth  
Gestion privée de portefeuille MD inc.
- Massicotte, Pierre  
Placements IA Clarington inc.
- Tay, Cheng-Yan  
Ermitage du Lac société en commandite
- Ventura, Philippe  
Gestion de portefeuille Natcan inc.

#### 3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Barnabei, Barry  
Aegon Services aux courtiers Canada inc.

### 3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

#### 3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Blackmont Capital Inc. vu la cessation de cette activité :

- Almquist, Cory Paul
- Faraj, Katya
- Mosher, Barry
- Wai, Wayne Allan
- Walsh, Julie Catherine

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Financière Banque Nationale Inc. vu la cessation de cette activité :

- Lavigueur, Martin
- Le, Quan

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. vu la cessation de cette activité :

- Cyr, Nathalie
- Lefebvre, Martin

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. vu la cessation de cette activité :

- Archer, David Stewart
- Riverin, Sylvie
- Tremblay, Jean (John)

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs Mobilières Berkshire inc. vu la cessation de cette activité :

- Aoun, Elie
- Jodoin, Anastasia Nancy
- Khoury, Charbel



Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs Mobilières Investpro inc. vu la cessation de cette activité :

- Bednarski, Chester
- Owens, Robert Trenholme

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Breton, Jean  
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
- Kataroyan, Kevork  
UBS Valeurs Mobilières Canada Inc.
- Leung, Chiu Lun (Alan)  
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Maiorino, Sue Assunta  
Scotia Capitaux Inc.
- Nguyen, Rosalie (Uyen Phuong)  
Octagon Capital Corporation
- Paradis, Sylvie  
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Raffelsieper, Karl Wilhelm  
RBC Dominion Valeurs Mobilière inc.
- Riel, Johanne  
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Shahsabory, Nahim Mohd (Thomas)  
BMO Ligne d'action Inc.
- Weekes, Ray  
Scotia Capitaux Inc.

#### 3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Ermitage du Lac société en commandite, vu la cessation de cette activité :

- Allard, Dyane
- Gravelle, Marie-Josée
- Hummell, Sean
- Lafave, Stephen Michael

- Lucas, Carolynne
- McCallum, Paul Ronald
- Naud, Michel
- Ouellet, Lorraine
- Parisien, André
- Parisien, Jean
- Ratsch, Herbert
- Séguin, Martine
- Vinet, Neal

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Gravelle, Marie-Josée  
Station Mont-Tremblant société en commandite
- Payeur, Pierre  
Fiera YMG Capital inc.

#### 3.4.4.3 Cabinets de services financiers

##### **Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337  
Montréal : (514) 395-0337  
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	
7 Courtage en épargne collective	
8 Courtage en contrats d'investissements	
9 Courtage en plans de bourses d'études	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
171241	Abbas	Brahim	1A	2006-11-29
100440	Archambault	Lynn	4A	2006-11-28
138013	Armstrong	Stéphanie	4A	2006-11-27
147346	Assadourian	Maguy	7, F	2006-11-23
160017	Aubrey	Dominic	7	2006-11-24
101262	Bastille	Réjean	1A, 2A	2006-11-27
139362	Beauchamp	Richard	5A	2006-11-24
169273	Beauséjour	Denis	3B	2006-11-29
165353	Bermaki	Zakaria	3B	2006-11-27
130687	Blouin-Séguin	Ginette	1A	2006-11-24
159880	Breton	Lise	4B	2006-11-27
105166	Brien	Michel	4A	2006-11-24
169091	Brière	Dominic	1A	2006-11-28
169050	Bédard	Benoît	1A	2006-11-27
151191	Bégin	André	1A	2006-11-28
101988	Bélanger	André	2B	2006-11-28
170387	Castonguay	Carole	7, F	2006-11-29
106363	Cecere	Luigi	1A, 2A	2006-11-27
170223	Champagne	Jennifer	3B	2006-11-27
106662	Charbonneau	Claude	1A, 2A, 6	2006-11-28
106807	Charlebois	Daniel	7	2006-11-27
106929	Chartrand	Pierre	1A, 2A	2006-11-24
152482	Chouinard	Stéphane	7	2006-11-23
152482	Chouinard	Stéphane	6	2006-11-27
154715	Chénier	Marilou	1A	2006-11-27
170402	Cote	Julien	1A	2006-11-28
136824	Cusson	France	5D	2006-11-28
144885	Côté	Manon	4A	2006-11-27
159222	Dagenais	Mélanie	7	2006-11-24
158504	Daher	Mayada	7	2006-11-24
136174	Demers	Sylvie	7	2006-11-24
157725	Demers	Michael	4A	2006-11-27
109643	Deschênes	Jocelyne	7	2006-11-23
168065	Desjardins	Lise	1B	2006-11-29
170438	Doylidova	Svetlana	1B	2006-11-28
168662	Du Nord	Ghislaine	1A	2006-11-29
161475	Ducharme	Roland	1A	2006-11-29
135727	Dupont	Marie-Josée	5D	2006-11-27
140277	Durand	Sylvain	5A	2006-11-27
111596	Durante	Claudio	1A	2006-11-28
110106	Déziel	Marc	1A	2006-11-27

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
156733	Ethier	Chantal	7	2006-11-27
112246	Fiore	Mirella	1A	2006-11-28
112408	Fontaine	Pierre	1A	2006-11-27
112444	Forest	Louise	6	2006-11-28
156087	Fortin	Denise	5E	2006-11-27
162528	Fortin	Louis	1A	2006-11-29
112799	Fournier	Gérard	1A	2006-11-28
165941	Gareau	François	1A	2006-11-27
148809	Gauthier	François	4A	2006-11-28
171352	Gbenou Atiglo	Raphaël	1A	2006-11-29
155504	Gendron	Josée	4B	2006-11-29
114439	Gignac	Bruno	4A	2006-11-28
155468	Gill	Caroline	2B	2006-11-27
114887	Gloutnez	Diane	6	2006-11-28
145737	Godin	Daniel	7	2006-11-27
171289	Groudetskaia	Larissa	1A	2006-11-27
115614	Guay	Carole	3C	2006-11-23
144749	Guay	Daniel	1A, 2A	2006-11-27
167408	Hallé	David	1A	2006-11-29
116250	Hébert	Carmel	6	2006-11-28
139721	Jacques	Michelyne	7	2006-11-27
159435	Kafenzakis	Christopher	1A	2006-11-27
117548	Kirouac	Paul	7	2006-11-24
171336	Lagarde	Roxane	3B	2006-11-24
119083	Langlois	Alain	7	2006-11-23
119751	Latour	Pierre	4A	2006-11-28
155420	Lavallée	Patricia	4B	2006-11-27
120311	Leblanc	Alain	3A	2006-11-28
120311	Leblanc	Alain	1A, 2A	2006-11-29
170664	Lefebvre	Marie-Andrée	7	2006-11-23
120913	Legault	Danielle	4A, D	2006-11-23
169318	Lei	Xiang Lian	9	2006-11-23
100358	Lemay	France	4B	2006-11-28
147396	Lesueur	Andrée	1A	2006-11-27
171156	Lettieri	Paolo	1A	2006-11-27
150820	Lévesque	Julie	3B	2006-11-24
167104	Malik	Amina	9	2006-11-23
159762	Marchand	Josée	4B	2006-11-27
162006	Marineau	Linda	4B	2006-11-28
167440	Messier	Mélanie	5B	2006-11-27
157025	Meunier	Jacinthe	4B	2006-11-27

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
158304	Morency	Sophie	7, F	2006-11-29
142441	Morin	Colombe	4B	2006-11-28
124370	Morin	André	1A, 6	2006-11-27
162754	Métras	Manon	4B	2006-11-28
124817	Nadeau	Marie	4A	2006-11-28
168640	Pan	Jingling	7	2006-11-29
166000	Papadopoulos	Constantin	7	2006-11-23
161920	Pelchat	Paul-André	1A	2006-11-29
168010	Popic	Jelena	7	2006-11-24
153004	Presseau	Réal	9	2006-11-24
170653	Prince	Claude	3B	2006-11-27
126542	Pépin	Louise	4B	2006-11-24
130082	Sabourin	Francis	1A, 6	2006-11-27
130326	Sarrazin	Nicole	7, F	2006-11-29
130860	Sidhu	Parminder	9	2006-11-23
143714	Simard	Jacques	4C	2006-11-24
160433	St-Denis	Lyne	7, F	2006-11-29
150974	Suchocka	Anna	1A	2006-11-27
131753	Sweeney	Dany	4A	2006-11-28
131951	Tarcha	Nabil	1A, 2A	2006-11-28
132021	Target	Isabelle	3B	2006-11-28
132025	Tarulli	Maddalena	7	2006-11-27
132504	Thiboutot	Hélène	3A	2006-11-27
162936	Torok	Patricia	4B	2006-11-28
159116	Trépanier	Denis	7	2006-11-29
169017	Turcotte	Valérie	7, F	2006-11-24
133572	Tzortzis	Joanne	4A	2006-11-28
169746	Vallée	Pascale Julie	3B	2006-11-23
169869	Vallée	Isabelle	3B	2006-11-29
158983	Veilleux	Éric	7	2006-11-27
136625	Viau	Andrée	5D	2006-11-27
139280	Vigneault	Daniel	5A	2006-11-27
134777	Zaouaga	Tidjani	1A	2006-11-23

### 3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

### 3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

#### 3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

#### 3.4.6.2 Conseillers en valeurs

##### **Sirius Capital Inc.**

Radiation de l'inscription à titre de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

#### 3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Aucune information.

#### 3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome ou de la société autonome	Disciplines	Date de cessation
501987	Alain Sauvageau	Assurance de personnes	2006-11-29
503204	Stéphane Pelletier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2006-11-27
506547	Pierre Sincennes	Assurance de personnes Planification financière	2006-11-27
507647	Sophia Zito	Assurance de personnes Planification financière	2006-11-27
511323	Myriam Maman	Assurance de personnes	2006-11-29
511871	Eileen Powell	Assurance de dommages	2006-11-27
511955	Martin Benoit	Assurance de personnes	2006-11-29
512268	Roland Ducharme	Assurance de personnes	2006-11-29
512475	François Gareau	Assurance de personnes	2006-11-27
512504	Jenny Perry	Assurance de personnes	2006-11-23
512635	Brahim Abbas	Assurance de personnes	2006-11-29
512655	Raphaël Gbenou-Atiglo	Assurance de personnes	2006-11-29

#### 3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

### 3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

#### 3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

#### 3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

#### 3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.



## 3.5 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Martine Duval, courtier Certificat no. 153016	2006-09-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Gilles Bergeron, membre</li> <li>Philippe Legault, membre</li> </ul>	5-12-2006 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de respecter ou avoir permis que l'on fasse défaut de respecter le secret des renseignements personnels fournis par l'assurée ( <i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Culpabilité
Jacques Pinard, expert en sinistre Certificat no. 140894	2005-12-04 (E)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Patrick de Niverville, président</li> <li>Gilles Beaulieu, membre</li> <li>Richard Legault, membre</li> </ul>	11-12-2006 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir négligé d'effectuer honnêtement et équitablement le règlement des sinistres ( <i>article 61 (1) du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	Culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
André Lacelle	2002-06-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Me Daniel M. Fabien président-suppléant</li> </ul>	20-12-2006 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour André Lacelle :</u></p> <p>3 chefs pour conflit d'intérêts ;</p>	Moyens préliminaires
Certificat no. 117923		<ul style="list-style-type: none"> <li>Yolande N. Palmieri, membre</li> </ul>			<p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ;</p>	
Et	2002-06-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marc-Henri Germain, membre</li> </ul>			<p>4 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables ;</p>	
France Lacelle, courtier					<p>1 chef pour défaut d'exécuter avec intégrité et transparence ses activités de courtier ;</p>	
Certificat no. 117924					<p>1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits ;</p>	
					<p>1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens ;</p>	
					<p>5 chefs pour défaut d'agir avec probité et/ou en conseiller consciencieux ;</p>	
					<p>5 chefs pour défaut de rendre compte du mandat ;</p>	
					<p>2 chefs pour avoir éludé sa responsabilité civile professionnelle ;</p>	
					<p>1 chef pour avoir agi comme courtier spécial sans une licence pour ce faire ;</p>	
					<p>1 chef pour avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					2 chefs pour appropriation de fonds.	
					<u>Pour France Lacelle :</u>	
					1 chef pour conflit d'intérêts ;	
					1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ;	
					3 chefs pour avoir confectionné des documents qu'elle savait faux ;	
					3 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables ;	
					1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits ;	
					1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens ;	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jacques Fortier	CD00-0619	Claude Trudel, A.V.A.	1-12-2006 (9h00)	Commission des lésions professionnelles - Montréal	Défaut d'informer le client des risques d'un prêt Levier.	Culpabilité
		Shirtaz Dhanji, A.V.A.  Guy Cournoyer, président	22-12-2006 (9h00)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents	
Christian Masse	CD00-0621	Michèle Barbier, A.V.A.	1-12-2006 (9h30)	Commission des lésions professionnelles - Montréal	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Culpabilité
		Jean Ménard, A.V.C.  François Folot, président			Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	
Michel Jourdain	CD00-0535	Kaddis Sidaros, A.V.A.	5-12-2006 (9h30)	Hôtel Courtyard Marriott - Montréal	Conflits d'intérêts.	Culpabilité
		Yvon Fortin, A.V.A.  Guy Marcotte, président	6-12-2006 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Noureddine Haddaoui	CD00-0622	Bernard Meloche Kaddis Sidaros, A.V.A. François Folot, président	12-13-12-2006 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition.  Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Requête
Luc Bilodeau	CD00-0483	Yvon Fortin, A.V.A. Felice Torre, A.V.A. Guy Marcotte, président	13-12-2006 (8h30)	Hôtel de ville Rouyn Noranda - Rouyn Noranda	Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.  Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Sanction
Benoît Girard	CD00-0617	Gaétan Albert, A.V.C. Bernard Meloche Jeanine Kean, présidente	14-12-2006 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Avoir fait signer un document en blanc.  Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			15-18-12-2006 (9h30)	Commission des lésions professionnelles - Montréal	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.  Remplacement sans préavis de remplacement.	
Lowen Rosenthal	CD00-0626	Guy Cournoyer, président Membres à venir	15-12-2006 (9h30)	Chambre de la sécurité financière - Montréal	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Moyens préliminaires
Christian Lachance	CD00-0620	François Faucher Carmel Gagnon, A.V.A. François Folot, président	18-12-2006 (14h30)	Cour fédérale - Québec	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.  Informations et/ou explications incomplètes,	Sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					trompeuses ou mensongères.  Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné.	
Lise Cauchon	CD00-0612	François Folot, président Membres à venir	18-12-2006 (9h30)	Cour fédérale - Québec	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Moyens préliminaires
Pierre Paillé	CD00-0607	Carmel Gagnon, A.V.A. Robert Chamberland, A.V.A. François Folot, président	18-12-2006 (9h30)	Cour fédérale - Québec	Soumettre une proposition à l'insu d'un assuré et/ ou Soumettre une proposition pour une personne fictive et/ou Convenir avec un assuré de la souscription d'une proposition payée par le représentant dans le seul but d'avoir une commission.	Sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Alain Côté	CD00-0633	Michel Cotroni, A.V.A. Guy Blackburn, A.V.C. François Folot, président	19-12-2006 (10h30)	Palais de justice de Québec - Québec	Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Préavis de remplacement non remis à l'assuré.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.  Remplacement sans préavis de remplacement.	Culpabilité
Dave Paquin	CD00-0638	François Folot, président Membres à venir	19-12-2006 (9h30)	À venir Québec	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Culpabilité/ Sanction
Pierre Ste-Marie	CD00-0613	Gaétan Albert, A.V.C. Robert Chamberland, A.V.A. Guy Cournoyer, président	19-20- 12- 2006 (9h30)	Cour fédérale - Québec	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Remplacement sans préavis de remplacement.  Soumettre une proposition à l'insu d'un assuré et/ ou Soumettre une proposition pour une personne fictive et/ou Convenir avec un assuré de la souscription d'une proposition payée par le représentant dans le seul but	Culpabilité



## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					d'avoir une commission.	
Denis Asselin	CD00-0610	À venir	20-12-2006 (9h30)	Cour fédérale - Québec	Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré e ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	Culpabilité
Guylaine Lecours	CD00-0611	François Folot, président  Membres à venir	21-22- 12- 2006 (9h30)	Cour fédérale - Québec	Avoir causé un découvert ou risque de découvert.  Défaut de remettre les documents appartenant à un client sans délai.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.  Remplacement sans préavis de remplacement.	Culpabilité

### 3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

#### 3.6.1 Autorité

##### Décision N° 2006-PDG-0215

**9086-6385 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son siège et son principal établissement au 6655, boulevard Pierre-Bertrand, bureau 212, Québec (Québec) G2K 1M1

(ci-après appelée « 9086-6385 »)

#### DÉCISION

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

#### LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 8 novembre 2006, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») émettait à l'encontre de 9086-6385 un avis (ci-après l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (ci-après la « Loi sur la distribution des produits et services financiers » ou la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié à 9086-6385 le 9 novembre 2006 établit les faits qui sont reprochés à ce dernier de la manière suivante :

1. Le ou vers le 19 juin 2006, les inspecteurs désignés par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») se sont rendu à l'établissement du cabinet 9086-6385 Québec inc. (ci-après « 9086-6385 ») afin de procéder à une inspection;
2. En raison du fait que lors de la visite des inspecteurs désignés par l'Autorité, 9086-6385 était en cours de déménagement, il fut convenu avec Monsieur Martin Beulé, président, administrateur et principal actionnaire de 9086-6385 qu'un échéancier serait établi afin que la poursuite de l'inspection puisse avoir lieu;
3. Aussi, le 21 juin suivant, Monsieur Pierre Morneau, inspecteur, adressait une lettre à Monsieur Martin Beulé par laquelle il requérait que soit préparé et transmis divers documents et informations, pour certains pour au plus tard le 7 juillet 2006 et pour d'autres pour le 30 août 2006, le tout quant à l'inspection en cours de 9086-6385 et requérant également la remise de documents et la transmission d'information d'un autre cabinet qui faisait alors l'objet d'une autre inspection de la part de l'Autorité;
4. Ce n'est que le 10 juillet 2006 que 9086-6385, par l'intermédiaire de son représentant, Monsieur Martin Beulé, communique avec l'un des inspecteurs de l'Autorité, Monsieur Gilles Bernier, laissant à ce dernier un message sur sa boîte vocale l'informant que les documents requis avaient été postés à l'Autorité;

5. Malgré le message laissé la veille à Monsieur Gilles Bernier, le 12 juillet 2006, Monsieur Martin Beaulé s'est présenté aux bureaux de l'Autorité à Québec afin de laisser à l'attention de Monsieur Bernier, une boîte contenant les documents demandés à l'égard de l'autre cabinet faisant l'objet de l'inspection, mais ne contenant aucun document concernant 9086-6385;
6. En raison du défaut de produire les documents demandés dans les délais prescrits, le 13 juillet 2006, Monsieur Gilles Bernier communiqua, par téléphone et par écrit, avec Monsieur Martin Beaulé, responsable de 9086-6385 afin de l'enjoindre de rendre disponibles pour consultation, les documents demandés et ce, pour le 30 août 2006;
7. Le 28 août 2006, un avis d'inspection fut expédié à 9086-6385 à l'attention de son représentant, Monsieur Martin Beaulé, l'informant que l'inspection entreprise en juin 2006 devait se poursuivre du 5 au 8 septembre 2006 et rappelant que les documents demandés devaient alors être disponible pour consultation;
8. Le 5 septembre 2006, les inspecteurs constatèrent, qu'à l'exception de quelques relevés bancaires récents, aucun des documents demandés n'était disponible;
9. Le représentant de 9086-6385 informa dès lors les inspecteurs que malgré ses recherches, il ignorait où se trouvaient les documents demandés par l'Autorité;
10. En raison de l'absence des documents nécessaires à compléter la démarche d'inspection, les inspecteurs attirés au dossier ont dû surseoir à l'inspection du cabinet;

#### **MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET 9086-6385 QUÉBEC INC.**

1. 9086-6385 Québec inc. a fait défaut de respecter l'article 106 de la LDPSF, en ce qu'il avait l'obligation de répondre aux demandes du Service de l'inspection de l'Autorité;

#### **LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI :**

Dans son avis signifié le 9 novembre 2006, l'Autorité donnait à 9086-6385 l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 27 novembre 2006;

Le 28 novembre 2006, l'Autorité n'avait reçu de la part de 9086-6385 quelque observation écrite ou quelque document qui aurait pu expliquer à l'Autorité les motifs pour lesquels 9086-6385 a fait défaut de respecter l'article 106 de la LDPSF en omettant de répondre aux nombreuses demandes du Service de l'inspection de l'Autorité;

Compte tenu du fait qu'aucun élément, commentaire ou observation ne fut présenté par 9086-6385, l'Autorité est prête à rendre sa décision;

#### **LA DÉCISION :**

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 117 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 106 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, à la demande de l'Autorité, lui transmettre tout document et tout renseignement qu'elle requiert sur ses activités » ;

**CONSIDÉRANT** l'article 107 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

« L'Autorité procède, aussi souvent qu'elle l'estime nécessaire, à l'inspection d'un cabinet pour s'assurer du respect de la présente loi et de ses règlements. » ;

**CONSIDÉRANT** l'article 109 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, qui se lit comme suit :

« L'inspecteur peut :

1° avoir accès, à toute heure raisonnable, à tout établissement du cabinet;

2° examiner et tirer copie des livres, registres, comptes, dossiers et autres documents du cabinet;

3° exiger tout document relatif aux activités du cabinet.

Toute personne qui a la garde, la possession ou le contrôle de ces livres, registres, comptes, dossiers et autres documents doit, à la demande de l'inspecteur, lui en donner communication et lui en faciliter l'examen. »

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité des marchés financiers de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**En conséquence :**

**Il convient pour l'Autorité des marchés financiers d' :**

**IMPOSER** à 9086-6385 Québec inc. une pénalité au montant de 5 000 \$, payable au plus tard 30 jours suivant la signification de la présente décision;

**EXIGER** de 9086-6385 Québec inc. qu'elle fournisse à l'Autorité des marchés financiers une copie conforme des documents énumérés ci-dessous, et ce, au plus tard le 30 décembre 2006 :

- Les relevés de tout compte bancaire détenu par le cabinet, du 1<sup>er</sup> février 2002 au 30 juin 2006, ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant;

- Les registres de toutes les commissions perçues par le cabinet, du 1er février 2002 au 30 juin 2006;
- Les déclarations de revenus du cabinet pour les années 2002, 2003, 2004 et 2005;
- Le ou les registres des procès-verbaux (livre des minutes) du cabinet;
- Les dossiers clients constitués par le cabinet à la suite de la souscription de toute police faite par l'entremise d'un représentant qui lui était rattaché, du 1er février 2002 au 30 juin 2006.

**À défaut d'avoir produit pour au plus tard le 30 décembre 2006, une copie conforme des documents énumérés ci-dessus :**

**RADIER** l'inscription de 9086-6385 Québec inc. dans toutes les disciplines dans lesquelles elle est inscrite, la radiation étant effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.**

Fait le 28 novembre 2006

---

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité des marchés financiers, **dans les 30 jours de la date de la signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers  
Secrétariat  
À l'attention de M<sup>e</sup> Marie Cormier  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>e</sup> Marie Cormier, par téléphone au (514) 395-0337 poste 2513, par télécopieur au (514) 837-3090 ou par courriel à [marie.cormier@lautorite.qc.ca](mailto:marie.cormier@lautorite.qc.ca).

### **3.6.2 BDRVM**

Aucune information.

### **3.6.3 OAR**

#### **3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF**

Aucune information.

#### **3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD**

Aucune information.

#### **3.6.3.3 ACCOVAM**

Aucune information.

#### **3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.**

Aucune information.

#### **3.6.3.5 RS**

Aucune information.

## 3.7 AUTRES DÉCISIONS

### 3.7.1 Dispenses

#### Capital Wellington Ouest Inc.

Une dispense a été accordée à Capital Wellington Ouest Inc. de posséder un établissement principal au Québec et dispense le dirigeant responsable de résider au Québec;

assortit le bénéfice de cette dispense des restrictions ou conditions suivantes :

- détenir un dossier conforme aux exigences des lois applicables dans son territoire d'origine;
- assurer un accès rapide et aisé à ses livres et à ses registres;
- se soumettre au pouvoir de surveillance de l'Autorité et, à cet égard, consentir à ce que les frais de déplacement appropriés pour une inspection soient imputés au courtier;
- désigner un fondé de pouvoir résidant au Québec conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales à qui toute procédure exercée contre le courtier en vertu d'une loi pourra être signifiée;
- se soumettre au droit applicable au Québec et aux tribunaux du Québec en cas de litige avec un client domicilié au Québec, et prévoir une clause à cet effet dans le contrat signé à l'ouverture de compte du client;
- s'assurer que ses représentants non-résidants faisant affaire au Québec travaillent exclusivement pour le même employeur que dans leur province de résidence.

#### Fondation Lucie et André Chagnon et Sojecci II Ltée

Une dispense a été accordée à ABN AMRO Asset Management Canada Limited, MacKay Shields LLC, Aberdeen Asset Management Inc., Albourne Partners Limited et tout conseiller étranger pour lequel la Fondation Lucie et André Chagnon et Sojecci II Ltée et ses filiales en propriété exclusive (collectivement « les demandeurs ») auront déposé un avis d'intention auprès de l'Autorité des marchés financiers (un « conseiller additionnel ») selon les conditions de la présente dispense, de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en valeurs prévue à l'article 148 de la Loi à l'égard des activités de conseil de ABN AMRO Asset Management Canada Limited, MacKay Shields LLC, Aberdeen Asset Management Inc., Albourne Partners Limited et de tout conseiller additionnel auprès des demandeurs.

Cette dispense est octroyée aux conditions suivantes :

1. Les demandeurs devront déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers un avis d'intention de retenir les services d'un conseiller additionnel qu'ils auront sollicités au plus tard dans les cinq jours ouvrables précédant la date du début de la relation de conseil des demandeurs avec ce conseiller additionnel;
2. L'avis d'intention devra être accompagné d'une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration du conseiller additionnel à l'effet qu'il se conformera aux conditions de la présente dispense;

3. Les activités de conseils de ABN AMRO Asset Management Canada Limited, MacKay Shields LLC, Aberdeen Asset Management Inc., Albourne Partners Limited et de tout conseiller additionnel seront limitées aux activités de conseil auprès des demandeurs;
4. ABN AMRO Asset Management Canada Limited, MacKay Shields LLC, Aberdeen Asset Management Inc., Albourne Partners Limited et tout conseiller additionnel devront, en tout temps durant la période de validité de la présente décision, détenir un dossier conforme aux exigences des lois en valeurs mobilières applicables dans leur territoire d'origine;
5. ABN AMRO Asset Management Canada Limited, MacKay Shields LLC, Aberdeen Asset Management Inc., Albourne Partners Limited et tout conseiller additionnel devront assurer à l'Autorité des marchés financiers un accès rapide et aisé à leurs livres et registres;
6. ABN AMRO Asset Management Canada Limited, MacKay Shields LLC, Aberdeen Asset Management Inc., Albourne Partners Limited et tout conseiller additionnel devront se soumettre au pouvoir de surveillance de l'Autorité des marchés financiers et, à cet égard, consentir à ce que les frais de déplacement appropriés pour une inspection soient imputés au conseiller.

#### **Fonds des professionnels gestion privée inc.**

Une dispense a été accordée à Fonds des professionnels gestion privé inc. (la « Société ») de l'obligation de transmettre l'avis d'exécution prévu à l'article 162 de la Loi dans le cadre de transactions effectuées pour le compte des clients ayant des comptes gérés, aux conditions suivantes :

- La société informe le client par écrit au préalable qu'elle ne compte pas transmettre d'avis d'exécution pour les comptes dont elle assure la gestion;
- La société envoie un relevé mensuel qui comporte l'information relative à toute transaction effectuée dans le compte du client.

#### **Goodman & Compagnie, conseillers en Investissements**

La dispense est demandée de manière à permettre à Goodman, qui agit à titre de gérant et/ou de conseiller en valeurs des Fond de Ressources Focus + Dynamique, d'acquérir en leur nom des parts ou des actions ordinaires de la société MetalCORP Limited, et ce, malgré le fait que Corporation de Valeurs Mobilières Dundee « Dundee », un courtier en valeurs relié à Goodman fera partie du syndicat de prise ferme au moment de ces émissions.

Une dispense a été accordée à Goodman de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières afin de lui permettre d'acquérir pour les Fonds de Ressources Focus + Dynamique des parts ou des actions à l'égard desquelles un courtier lié à Goodman agit à titre de preneur ferme. La présente décision est octroyée à la condition suivante :

- un comité indépendant sera mis en place dans le cadre de ce placement.

#### **Goodman & Compagnie, conseillers en Investissements**

La dispense est demandée de manière à permettre à Goodman, qui agit à titre de gérant et/ou de conseiller en valeurs des Fond de Ressources Focus + Dynamique, Fonds Equilibre Power Dynamique, Dynamic Power Canadian Growth Class, Fonds Canadien Power Dynamique, Fonds de métaux précieux Dynamique et DMP Resource Class, d'acquérir en leur nom des actions ordinaires de la société Aurelian Resources Inc., et ce, malgré le fait que Corporation de Valeurs Mobilières Dundee « Dundee », un courtier en valeurs relié à Goodman fera partie du syndicat de prise ferme au moment de ces émissions.



Une dispense a été accordée à Goodman de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières afin de lui permettre d'acquérir pour les Fonds de Ressources Focus + Dynamique, Fonds Equilibre Power Dynamique, Dynamic Power Canadian Growth Class, Fonds Canadien Power Dynamique, Fonds de métaux précieux Dynamique et DMP Resource Class des actions ordinaires d'Aurelian Resources Inc. à l'égard desquelles un courtier lié à Goodman agit à titre de preneur ferme. La présente décision est octroyée à la condition suivante :

- un comité indépendant sera mis en place dans le cadre de ce placement.

#### **Négociant de valeurs CFT Inc.**

Une dispense a été accordée à CFT de l'obligation de s'inscrire en tant que conseiller en valeurs de plein exercice prévue à l'article 148 de la Loi dans le cadre de ses activités auprès de clients institutionnels étrangers;

Une dispense a été accordée à CFT des obligations de l'article 193.1 du Règlement et l'autorise à limiter ses activités à celles permises à un centre financier international.

Ces dispenses sont accordées aux conditions suivantes :

- CFT limitera ses activités aux clients institutionnels étrangers;
- CFT devra se soumettre, sur demande, à une inspection de ses livres et registres par l'Autorité;
- CFT s'engage par écrit à rendre accessible à l'Autorité la liste de ses clients au Québec si celle-ci lui en fait la demande.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Allen, Dixie  
Gestion de capital Assante Ltée
- Fafard, Jean-Pierre  
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
- Iyer, Uma  
TD Waterhouse (Canada) Inc.
- Kinkaid, James  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- Mileva, Radoslava  
Marchés Mondiaux CIBC Inc.
- Poirier, Marc  
Marchés Mondiaux CIBC Inc.
- Schweers, Jennifer  
TD Waterhouse (Canada) Inc.
- Van Veen, Clémentine  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

- Zaks, Thomas  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Wittebol, James  
Conseillers en gestion Globale Street Itée

Cette personne est dispensée de l'application du paragraphe 1 de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q-9 concernant l'expérience requise.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- il exerce son activité de représentant sous la responsabilité d'un représentant du conseiller en valeurs ayant l'expérience requise pendant une période de 1 an;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

### **3.7.2 Exercice d'une autre activité**

Aucune information.

### **3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés**

#### **Capital Wellington Ouest Inc.**

Approbation de la prise de position importante de 30,3 % du capital-actions de Capital Wellington Ouest Inc., courtier en valeurs de plein exercice par Charles Spiring. Cette prise de position importante se fait par la société 3679064 Manitoba Ltd. (Spiring Trust Family) et Wellington West Holding.

#### **Gestion de patrimoine RSM Richter inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt de 500 000 \$ auprès de Richter Usher & Vineberg assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel Richter Usher & Vineberg renonce à concourir est de 201 780 \$.

#### **Gestion de placements Highstreet Inc.**

Approbation de la prise de position importante de 16 % du capital-actions de Gestion de placements Highstreet Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Robert Farquharson. Cette prise de position importante se fait par les sociétés Highstreet Partners Limited et AGF Management Limited.

#### **Gestion de placements Highstreet Inc.**

Approbation de la prise de position importante de 64 % du capital-actions de Gestion de placements Highstreet Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Goldring Capital Corporation (Charles Warren Goldring Trust and Family). Cette prise de position importante se fait par les sociétés Highstreet Partners Limited et AGF Management Limited.

#### **Wiseman Partenaire Privé Inc.**

Approbation du renforcement de la position importante de 50 % à 100 % dans le capital-actions de Wiseman Partenaire Privé inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Robert Demers.

#### **Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)**

##### **Blackmont Capital Inc.**

Approbation d'un emprunt de 900 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Rockwater Capital Corporation en faveur de Blackmont Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Rockwater Capital Inc. renonce à concourir est de 51 400 000 \$.

##### **BMO Ligne d'action inc.**

Approbation d'un emprunt de 56 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal Holding inc. en faveur de BMO Ligne d'action inc., courtier en valeurs de plein exercice.

##### **BMO Nesbitt Burns Inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt auprès de Bank of Montreal Holding Inc. assorti d'une renonciation à concourir pour un montant de 100 000 000 \$. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal Holding Inc. renonce à concourir est de 1 214 000 000 \$.

##### **Loewen, Ondaatje, McCutcheon Ltée**

Approbation du remboursement de l'emprunt auprès de Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée S.A. assorti d'une renonciation à concourir pour un montant de 500 000 \$. Le solde de l'emprunt pour lequel Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée S.A. renonce à concourir est de 0 \$.

##### **Paradigme Capital Inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt auprès de Nancy Fearon assorti d'une renonciation à concourir pour un montant de 218 497 \$. Le solde de l'emprunt pour lequel Nancy Fearon renonce à concourir est de 0 \$.

##### **Paradigme Capital Inc.**

Approbation d'un emprunt de 218 497 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigme Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 659 767 \$.

#### **Partenaires Westwind Inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westwind Capital Corporation en faveur de Partenaires Westwind Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westwind Capital Corporation renonce à concourir est de 11 450 000 \$.

#### **Partenaires Financiers Richardson Limitée**

Approbation d'un emprunt de 1 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richardson Partners Financial Holding Limited en faveur de Partenaires Financiers Richardson Limitée, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richardson Partners Financial Holding Limited renonce à concourir est de 22 880 486 \$.

#### **Scotia Capital Inc.**

Approbation d'un emprunt de 300 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Bank of Nova Scotia en faveur de Scotia Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Bank of Nova Scotia renonce à concourir est de 1 500 000 000 \$.

#### **Société en commandite GMP valeurs mobilières**

Approbation du remboursement de l'emprunt auprès de Bank of Montreal assorti d'une renonciation à concourir pour un montant de 20 000 000 \$. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Société générale valeurs mobilières inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt auprès de Société générale (Canada) assorti d'une renonciation à concourir pour un montant de 5 000 000 \$. Le solde de l'emprunt pour lequel Société générale (Canada) renonce à concourir est de 30 000 000 \$.

#### **Valeurs Mobilières Everest Inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt auprès de Groupe Financier Everest Inc. assorti d'une renonciation à concourir pour un montant de 20 000 \$. Le solde de l'emprunt pour lequel Groupe Financier Everest Inc. renonce à concourir est de 240 000 \$.

#### **Wellington West Capital Markets inc.**

Approbation d'un emprunt de 350 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 2037490 Ontario inc. en faveur de Wellington West Capital Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 2037490 Ontario inc. renonce à concourir est de 3 440 000 \$.

### **3.7.4 Autres**

Aucune information.